

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon
Séance du 29 septembre 2008

**MAIRIE DE DIJON**

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : M. BORDAT
Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mlle KOENDERS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLLE - M. PRIBETICH - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - Mlle MODDE - Mlle MASLOUHI - Mlle CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. OUAZANA
Membres excusés : Mme TENENBAUM (pouvoir M. REBSAMEN) - M. IZIMER (pouvoir Mlle MASLOUHI) - M. BEKHTAOUI - M. AYACHE (pouvoir M. DUGOURD) - Mme VANDRIESSE (pouvoir M. OUAZANA)
Membres absents :

OBJET DE LA DELIBERATION

Commissions extra-municipales - Commission consultative des services publics locaux - Composition

Monsieur Millot, expose :

Mesdames, Messieurs,

En application des dispositions de l'article L. 2143-2 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal a la possibilité de créer des comités consultatifs, plus communément appelés « commissions extra-municipales », sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune ; ces comités comprennent des personnes qui peuvent ne pas appartenir au conseil notamment des représentants des associations locales... il en fixe la composition sur proposition du maire.

Chaque comité est présidé par un membre du conseil municipal désigné par le maire.

Les comités peuvent être consultés par le maire sur toute question ou projet intéressant les services publics et équipements de proximité et entrant dans le domaine d'activité des associations membres du comité. Ils peuvent par ailleurs transmettre au maire toute proposition concernant tout problème d'intérêt communal pour lequel ils ont été institués.

Par ailleurs, l'article L. 1413-1 de ce même code dispose que les communes de plus de 10 000 habitants créent une commission consultative des services publics locaux pour l'ensemble des services publics qu'ils confient à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'ils exploitent en régie dotée de l'autonomie financière.

Cette commission, présidée par le maire, ou son représentant, comprend des membres de l'assemblée délibérante, désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, et des représentants d'associations locales, nommés par l'assemblée délibérante.

La commission examine, chaque année, les rapports établis par les délégués de services publics ainsi que les bilans d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière ».

Il est proposé de reconduire les commissions qui avaient été créées sous la précédente mandature, à savoir :

- commission extra-municipale de la circulation, désormais intitulée commission extra-municipale des déplacements,
- commission extra-municipale des personnes handicapées,
- commission extra-municipale du secteur sauvegardé et des sites d'intérêt architectural et urbain,
- commission consultative des services publics locaux de la Ville.

L'objet du rapport est de définir le rôle de ces instances ainsi que leur composition-type, leur composition nominative devant faire l'objet d'un arrêté ultérieur.

1 - Commission extra-municipale des déplacements

1-1- Rôle

- Emettre des avis sur les grandes orientations, proposer des principes sur les questions récurrentes, examiner des projets importants ou sensibles, apporter un retour d'expérience, afin d'éclairer la Municipalité sur les décisions à prendre en matière de déplacements urbains.

1-2 - Présidence

- M. André Gervais

1-3- Composition

1.3.1 Représentants élus de la Ville

- Mme Anne Dillenseger
- Mme Christine Durnerin
- M. Gérard Dupire
- Mme Elisabeth Biot
- Melle Nathalie Koenders
- Mme Catherine Hervieu
- M. Christophe Berthier
- M. François Hélie
- Mme Catherine Vandriessse

1.3.2 Représentants des associations

- Ensemble à Vélo dans l'Agglomération Dijonnaise (EVAD)
- Chantalistes Sports et Culture (Section cyclotourisme)
- Fédération Nationale des Artisans du Taxi
- Syndicat Départemental des Exploitations du Taxi de la Côte d'Or
- Ligue contre la violence routière
- Syndicat des auto-écoles (Conseil National des Professions de l'Automobile)
- Association des Paralysés de France
- « Les motards en colère »
- Union des Transporteurs Routiers de Côte d'Or
- Fédération Nationale des Associations d'Usagers des Transports de la Région Bourgogne
- Association « Choisir la Vie »
- Génération Campus
- Prévention routière

1.3.3 Représentants institutionnels

- Service Départemental d'Incendie de Secours
- Direction Départementale de l'Équipement
- Direction Départementale de la Sécurité Publique
- Divia

- Direction
 - Représentant(s) du CHSCT (1 ou 2)
- Société Economique Franco-Suisse
 - Direction
 - Représentant(s) du CHSCT (1 ou 2)
 - Services de la Ville et de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise concernés
 - Ville
 - + Voie Publique et Déplacements
 - + Education
 - + Tranquillité Publique
 - Communauté de l'Agglomération Dijonnaise
 - + Pôle Urbanisme et Aménagement Urbain
 - + Direction des transports
 - + Chargé de mission « vélo »
 - Chambre de Commerce et d'Industrie
 - SNCF

2- Commission extra-municipale des personnes handicapées

2-1 - Rôle

Favoriser une meilleure insertion des handicapés dans la cité, en développant la concertation entre tous les acteurs concernés. Cette mission recouvre le recensement des besoins, l'étude des mesures à prendre et l'intervention auprès des organismes concernés.

2-2 - Présidence

- Mme Françoise Tenenbaum

2-3- Composition

2-3-1- Représentants élus de la Ville

- M. André Gervais
- M. Gérard Dupire
- Mme Elizabeth Revel-Lefèvre
- Mme Lê Chinh Avena
- M. Philippe Delvalée
- M. Christophe Berthier
- Mme Malika Gauthie

2-3-2- Représentant du Centre Communal d'Action Sociale

- Mme Florence Legrand, administrateur, déléguée départementale de l'Association des Paralysés de France

2-3-3- Représentants des associations

- Centre Régional d'Etudes et d'Actions sur les Handicapés et les Inadaptations (CREAI)
- Association Départementale des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés de la Côte d'Or (ADAPEI)
- Amicale des aveugles
- Association des Parents d'Enfants Déficients Auditifs de la Côte d'Or (APEDACO)
- Association Valentin Häuy (enfants déficients visuels)
- Clos Chauveau
- Handphy Club
- Handicaps Evasions Loisirs
- Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés (FNATH)
- Les mutilés de la voix
- Association Trisomie 21
- Association pour Adultes et Jeunes Handicapés (APAJH)

- Comité pour le Droit au Travail des Handicapés et l'Egalité des Droits (CDTHED)
- ACODEGE
- Union Nationale des Associations de Familles de Malades psychiques (UNAFAM)
- Les yeux en promenade
- Association Française contre les Myopathies (AFM)

2-3-4- Représentants institutionnels

- Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales
- Département de la Côte d'Or
- Centre Communal d'Action Sociale de Dijon
- Service Départemental d'Incendie et de Secours
- Inspection Académique de la Côte d'Or
- Service de la Ville :
 - o Voie Publique et Déplacements
 - o Architecture, Bâtiments, Ateliers
- Directeur Général de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise
- Divia
- SNCF

3- Commission extra-municipale du secteur sauvegardé et des sites d'intérêt architectural et urbain

3-1 Rôle

Conservation, mise en valeur et animation du patrimoine, avec trois axes :

- Conseil et intervention auprès des particuliers et des commerçants pour les décider à restaurer des immeubles et à poser des enseignes qui s'inscrivent dans les recommandations du règlement régissant les travaux en secteur sauvegardé.

Moyens : attribution de primes.

- Inventaire et mise en valeur du patrimoine (architectures, pars et jardins).

Moyens : signalétique par plaques trilingues, édition de fascicules généraux et thématiques.

- Animation du patrimoine en partenariat avec les autorités académiques.

Moyens : diffusion de dépliants et cahiers pédagogiques, participation à la formation des enseignants.

3-2- Présidence

- M. Yves Berteloot

3-3- Composition

3.3.1- Représentant élus de la Ville

- M. Jean-Patrick Masson
- M. Didier Martin
- M. André Gervais
- Mme Elisabeth Biot
- Mme Christine Martin
- Mme Nathalie Koenders
- Mme Marie-Josèphe Durnet-Archeray
- M. Pierre Pribetich
- Melle Cécile Chevalier
- Mme Marie-Claude Mille
- M. Jean-Michel Brocherieux
- M. François-Xavier Dugourd

3.3.2- Représentants des associations

- Centre Départemental de l'Habitat
- Dijon je t'aime
- ICOVIL
- Office de Tourisme
- UFC 21 que choisir
- Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Côte d'Or
- Association Dijonnaise de Sauvegarde et d'Action
- Association du Renouveau du Vieux Dijon

3.3.3- Représentants institutionnels

- Directeur Régional des Affaires Culturelles
- Conservateur Régional des Monuments Historiques
- Architecte des Bâtiments de France
- Conservateur des Archives Départementales
- Conservateur à l'Université de Bourgogne, représentant la Présidence de l'Université
- Proviseur du lycée technique des Marcs d'Or
- Président du Conseil de l'Ordre des Architectes
- Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie
- Président de la Chambre des Métiers
- Président de la Fédération des entrepreneurs du Bâtiment de la Côte d'Or
- Délégué régional de la Fédération des Compagnons du Devoir

3.3.4- Personnalités qualifiées

- M. Jean-Pierre Gillot
- Mme Janine Bessis
- M. Michel Visteaux
- M. Philippe Poirrier, Professeur d'histoire contemporaine à l'Université

4- Commission consultative des services publics locaux de la Ville

4-1- Rôle

Il est défini par l'article L. 1413-1 du code général des collectivités territoriales précité.

4-2- Présidence

- M. Georges Maglica

4-3- Composition

4.3.1- Représentants élus de la Ville

- M. Alain Millot
- Mme Nelly Metge
- Mme Lê Chinh Avena
- M. Joël Mekhantar
- M. Michel Julien
- Mme Chantal Trouwborst

- Melle Stéphanie Modde
- Mme Danielle Juban
- M. Jean-Charles Ouazana

4.3.2 Représentants des associations

- Union Fédérale des Consommateurs 21 que choisir
- Union Départementale des Associations Familiales (UDAF)
- Confédération Syndicale des Familles (CSF)
- Fédération Nationale des Associations d'Usagers des Transports de la Région Bourgogne (FNAUT)
- Office de Tourisme
- Accueil des Villes Françaises
- Fédérations de parents d'élèves
 - Fédération des Conseils de Parents d'Elèves (FCPE)
 - Parents d'Elèves de l'Ecole Publique (PEEP)
- Intergroupe Urbain et Rural des Retraités Actifs de la Région Dijonnaise (IURRAD)
- Divia
- SNCF

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1- définir le rôle et la composition-type des commissions extra-municipales des déplacements, des personnes handicapées et du secteur sauvegardé et des sites d'intérêt architectural et urbain, ainsi que de la commission consultative des services publics locaux de la Ville, dans les conditions proposées ;

2- m'autoriser à fixer, par arrêté, la composition nominative de ces instances.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PUBLIÉ LE 8/10/08

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

- 8 OCT. 2008

